



Point 7 à l'ordre du jour :

**Autorisation de vente d'une partie de la parcelle de  
Rumine 62**

*Rapport du Conseil synodal*

**Session ordinaire des 3 et 4 novembre 2017**

# Rapport du Conseil synodal sur l'autorisation de vente d'une partie de la parcelle de Rumine 62

Dans le courant de 2016, le Conseil synodal (CS) a procédé à la vente d'une partie de la parcelle 6299 (142 m<sup>2</sup>), en contrebas de la maison de l'Arzillier. Les acquéreurs sont les propriétaires de la parcelle du Trabandan 13b qui jouxte l'Arzillier. A cette occasion, ils ont mis le CS en contact avec de potentiels acheteurs de la moitié est de la parcelle de l'Arzillier, soit une surface de 768 m<sup>2</sup> environ. Ces derniers sont intéressés à y édifier une villa familiale et sont prêts à accommoder leur style de vie aux difficultés d'accès de leur future habitation.

Le projet de valorisation par l'EERV de cette parcelle évoqué par le CS en 2010 s'étant révélé trop onéreux et trop aléatoire, l'opportunité de réaliser la parcelle concernée se révèle intéressante, particulièrement en fonction du montant actuellement proposé par les acquéreurs.

Actuellement, des discussions sont en cours auprès de la ville de Lausanne au sujet de l'abandon de servitudes qui grèvent cette parcelle. La levée de ces servitudes à des conditions favorables, ainsi que l'obtention du permis de construire par l'acheteur sont évidemment des conditions préalables à la réalisation de la vente proprement dite.

La vente de cette parcelle et la construction d'une maison d'habitation ne changera en rien l'affectation et l'usage de la Maison de l'Arzillier.

En conséquence, conformément à l'article 233 du RE, le CS demande au Synode l'autorisation de principe de procéder à la vente de la dite parcelle, lorsque les acquéreurs seront en mesure de valider leurs intentions.

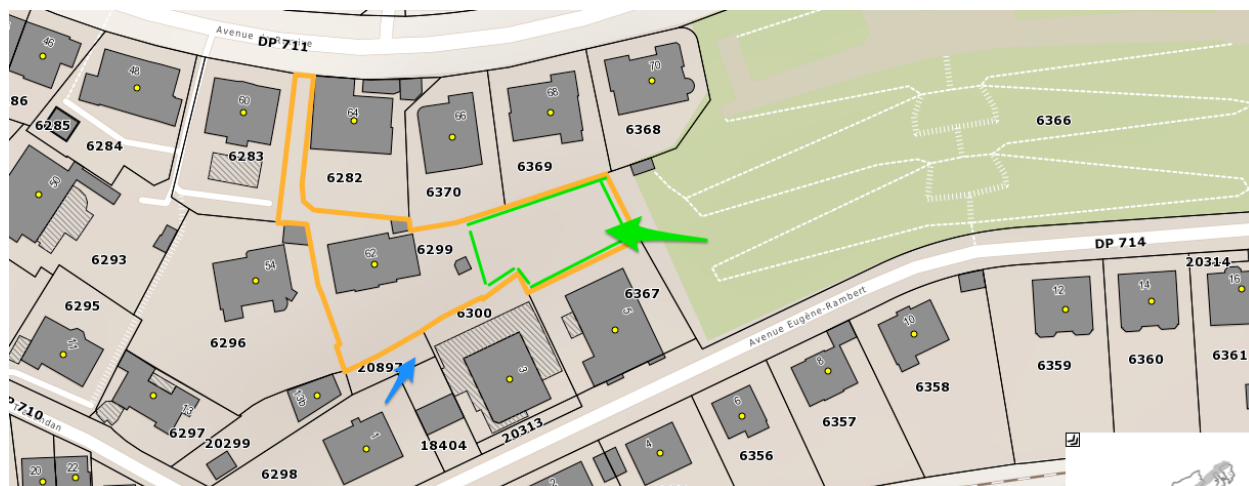
## Proposition de décision

<b>Le Synode autorise le principe de la vente de la partie est de la parcelle 6299 sise à l'Avenue de Rumine 62.</b>
--

Le Conseil synodal

Lausanne, le 29 août 2017

## Annexe : plan de situation



Flèche bleue : portion vendue en 2016

Flèche verte : portion constructible à vendre (pourtour approximatif)